

## LE CHRONOMETRAGE ELECTRONIQUE

Les titulaires d'une licence FFCO, UNSS, USEP et les personnes possédant un certificat médical de "non contrindication à la pratique de la course d'orientation en compétition" pourront être chronométrés.

Aucune autre licence (FFA, FFRP, FFCAF, FFTRI....) ne sera acceptée.

Le chronométrage se fera au moyen du dispositif électronique SPORTIDENT.  
Avec ce dispositif, vous pourrez connaître non seulement votre temps total de course mais aussi les temps partiels entre les postes.  
Les temps totaux et partiels de chacun seront disponibles sur le site du club dès le dimanche soir.

Si vous ne possédez pas de puce électronique, nous en louons sur place 2 € + une caution de 30 €.

